

**Motion de MM. Michel Ducret, Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 15 février 2000)

*MOTION*

Considérant:

- la volonté politique manifeste d'étendre les espaces verts publics;
- le projet de lotissement de la grande propriété Micheli-Calandrini, dont le classement a été réclamé, et qui domine le Parc des Eaux-Vives;
- l'intention des propriétaires de faire bâtir sur la partie en pente des habitations individuelles qui dénatureront l'aspect du site, comme le montre la construction déjà réalisée en contrebas;
- la volonté déjà manifestée par plusieurs conseillers municipaux il y a quelques années d'effectuer cet agrandissement, proposition malheureusement non suivie par le Conseil administratif de l'époque, ce qui fut une erreur;

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entrer en négociation en vue d'un achat de tout ou partie de cette propriété afin d'étendre le Parc des Eaux-Vives et de préserver la qualité de ce site exceptionnel. Le cas échéant, le Conseil administratif présentera une proposition chiffrée au Conseil municipal.